DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

_____

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

_____

CANTON DE
CHARTRES 2

_____

Convocation du :
4 septembre 2026

_____

Nombre de
conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

_____

MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES

_____

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2026

Le lundi 9 septembre 2026, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 4 septembre, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Étaient présents *:*
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 1er adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 2ème adjointe
Mesdames Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Claire NGUYEN et Messieurs Benoît FLEURY, Jules LENFANT, Arnaud MONIER, Maxence SAULNIER

Absents représentés :
Madame Marie-Françoise BOUCHER, ayant donné pouvoir à M. Benoît FLEURY
Monsieur Marc COQUEREAU, ayant donné procuration à Mme Claudette TRAVERS
Monsieur Alain DETOURNAY, ayant donné pouvoir à M. Arnaud MONIER
Madame Gaëlle LEBÉ, ayant donné pouvoir à M. Maxence SAULNIER
Madame Françoise TRICHEUX, ayant donné pouvoir à Mme Françoise GUILLO

Secrétaire de séance : Monsieur Jules LENFANT

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur le Maire, à 20h05.

Monsieur Jules LENFANT est désigné secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2026.
Aucune remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés qui ont assisté à cette séance, approuve le procès-verbal du 6 juillet 2026.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Points délibératifs :
  - Présentation du rapport social unique 2024
  - SAEDEL - concession d'aménagement dans le cadre du projet "cœur de village" - compte-rendu annuel 2025
  - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2026 - rénovation intérieure de la mairie
  - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2026 - remplacement de jeux extérieurs pour enfants
  - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2026 - création de voirie (projet cœur de village)
  - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2026 - acquisitions foncières (projet cœur de village) - AE124 & AE133
  - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2026 - acquisitions foncières (projet cœur de village) - AE131 & AE132
- Point d'information :
  - Point travaux
  - Point ressources humaines
  - Point école
  - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-042 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que le bilan social, élaboré chaque année par les collectivités locales et leurs établissements publics, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée. Il permet de récapituler des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Les bilans sociaux de l'année 2024 de toutes les communes du département, réalisés sur une plateforme mise à disposition par le centre de gestion en 2025, ont été compilés et ont fait l'objet d'une étude restituée il y a peu en comité social territorial, afin de situer sa collectivité parmi les autres au 31 décembre 2024.

20h10 : arrivée de Mme Françoise GUILLO

Au niveau des effectifs, la commune comptait 5 agents, 3 fonctionnaires à temps plein, ainsi que 2 contractuels permanents, l'un à temps complet et l'autre à temps non complet. La grande majorité est en catégorie C, soit une répartition légèrement supérieure aux collectivités du reste du département. L'âge moyen des agents permanents est de 44,5 ans. Sur les mouvements, 2 arrivées ont été recensées, ainsi que 2 départs d'agents permanents liés à des fins de contrats. Il n'y a pas eu d'évolution professionnelle en 2024, c'est-à-dire ni promotion interne ou avancement de grade, ni lauréat de concours ou d'examen professionnel, hormis 1 avancement d'échelon. Aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée, ce qui ne concerne d'ailleurs que 4 % des collectivités dans le reste du département d'Eure-et-Loir. Concernant le budget, les charges de personnel représentent 33,05 % des dépenses de fonctionnement, soit 181 581 € sur 549 494 €, tout comme elles se stabilisent autour de 32 % dans le reste du département. La part du régime indemnitaire des agents permanents est de 10,84 %, alors qu'elle s'élève plutôt à 17 % dans le reste de l'Eure-et-Loir. Sur l'absentéisme, une moyenne de 1,5 jours d'absence médicale par contractuel a été comptabilisée en 2024, contre 7,6 jours dans le reste de l'Eure-et-Loir, et 123,3 jours d'absence médicale par fonctionnaire est à noter, contre 13,8 jours dans le reste du département. La commune n'a déclaré aucun accident du travail, là où environ 16 % des collectivités euréliennes en ont déclaré. Aucun travailleur handicapé ne fait partie des effectifs, alors qu'ils représentent 13 % dans le reste du département, sachant que l'obligation d'emploi concerne les collectivités de plus de 20 agents à hauteur de 6 % de l'effectif. 5 jours de formation ont été suivis en 2024, alors que 37 % des agents dans le reste de l'Eure-et-Loir ont suivi au moins 1 jour de formation. L'action sociale est assurée par le CNAS, association nationale loi 1901. Sur les relations sociales, aucun jour de grève n'a été recensé en 2024, là où 7% des collectivités euréliennes ont été concernées par des grèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la présentation du rapport social unique de la commune de Ver-lès-Chartres portant sur l'année 2024 et de l'avis émis par le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 22 juin 2026.

2. 2026-043 : SAEDEL - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET "CŒUR DE VILLAGE" - COMPTE-RENDU ANNUEL 2025

Monsieur le Maire et Madame TRAVERS exposent le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle qu'une concession d'aménagement a été approuvée par délibération du conseil municipal à la fin de l'année 2024 avec la SAEDEL.

Madame TRAVERS précise que la SAEDEL est astreinte, tout au long de la durée de la concession d'aménagement, à nous présenter un compte-rendu annuel de ses activités.

Monsieur le Maire indique qu'il nous est ainsi demandé d'approuver le premier compte-rendu dans le cadre de cette concession, pour l'année 2025.

Il est rappelé que le projet de revitalisation du cœur de village, mené de concert par la commune de Ver-lès-

Chartres et la SAEDEL dans le cadre d'une concession d'aménagement, a notamment pour projet d'assurer la revitalisation du bourg et de favoriser son renouvellement urbain, permettant de renforcer l'identité ainsi que le lien social au sein de la commune.
Un apport foncier de 5 031 m^2 a été effectué par la commune et intégrant des bâtiments (parcelles AC36, AC38, AC39, AC281 et AC310 -cette dernière étant issue d'une division parcellaire), représentant 60 % du périmètre opérationnel sur une emprise totale du projet de 8 312 m^2 (reste 3 281 m^2 de foncier privé à venir).
Le maître d'œuvre, AMJ Paris, a produit, au cours de l'exercice 2025, une étude d'avant-projet sur la tranche 1 de l'opération, validée par la commission urbanisme de la commune, ainsi qu'un projet, livré à la fin de l'année 2025, permettant le dépôt d'un permis d'aménager (mais un nouveau projet sera proposé en raison d'une opportunité d'acquisition foncière par la commune, correspondant à la fois à la phase 1 et à une partie de la phase 2 de l'opération).

Monsieur FLEURY demande si cette nouvelle acquisition foncière va faire évoluer l'apport foncier consenti par la commune à la SAEDEL.

Madame TRAVERS confirme que la commune devra apporter ces nouvelles parcelles à la concession.

Monsieur le Maire précise que la commune a toujours manifesté la volonté d'assurer personnellement la gestion du foncier lié au projet cœur de village, et qu'il ne restera plus qu'à engager des discussions pour une dernière parcelle.
Le montant des engagements réalisés en matière de contrats de travaux est de 57 000 € HT, soit 9 % du budget travaux de l'opération/tranche de 655 000 € HT.
Des travaux de démolition portant sur des dépendances et des murs de clôture ont été réalisés, à hauteur de 21 000 € HT, soit 37 % des engagements (conformément au permis de démolir délivré par arrêté n°PD0284032500001 du 7 mai 2025).

Madame TRAVERS précise qu'il s'agissait essentiellement de travaux de démolition, dont celle d'un hangar dont la toiture était amiantée, mais qu'il y a également eu le comblement d'une cave ou la réalisation de différents diagnostics.

Monsieur LENFANT demande si l'objectif est de vendre ou de louer les bâtiments qui sont conservés.

Monsieur le Maire répond que l'objectif serait de vendre le bâtiment qui donne sur la rue (ancienne boulangerie) ainsi que celui qui se trouve au fond (ancien fournil).
Une estimation des bâtiments a été réalisée par une agence immobilière.
Divers prospects (boulanger, médecin) ont été approchés durant l'exercice dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la maison d'habitation, mais aucun d'entre eux n'a donné suite à ce jour.
Aucune vente et aucune acquisition (hormis l'apport en nature de la commune) n'ont été réalisés en 2025 par la SAEDEL.
L'acquisition des parcelles de la phase 2 permet de concevoir et réaliser l'opération dans sa globalité. Les travaux de viabilisation pourront débuter à l'obtention du permis d'aménager, en intégrant une éventuelle jonction avec le chemin du Jeu de Paume. Les futurs échanges avec les partenaires (constructeurs, promoteurs) permettront prochainement d'obtenir une visibilité sur la commercialisation des terrains viabilisés et des bâtiments existants.
Il est rappelé que des visites de projets récemment réalisés dans les environs ont eu lieu durant l'été à Thivars, Barjouville, ou Saint Georges sur Eure pour mieux visualiser ce qui pourrait être envisagé sur la commune.

Madame TRAVERS propose au reste des conseillers municipaux de ne pas hésiter à prendre des photos de cœurs de villages retravaillés dans des communes des alentours et qui pourraient s'intégrer à Ver-lès-Chartres, que l'on pourrait transmettre à la SAEDEL pour leur donner une idée de ce qui serait souhaité.

Monsieur LENFANT demande s'il serait possible d'avoir communication des plans envisagés.

Madame TRAVERS répond que ces documents seront présentés au fil de l'avancement du projet à la commission « cœur de village ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités 2025 présenté par la SAEDEL, concessionnaire, dans le cadre de la concession d'aménagement pour l'opération de revitalisation du « cœur de village ».

3. *2026-044 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) - FONDS DE CONCOURS 2026 - RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA MAIRIE*

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été débattu lors de la séance du conseil municipal du 19 février, mais que les taux et des montants de subvention attribués par le Conseil Départemental au titre du FDI (fonds départemental d'investissements) ont largement été revus à la baisse. En effet, un taux de 30 % de subvention a été demandé pour chaque projet au Conseil Départemental, mais ce dernier a revu toutes les subventions attribuées à la baisse à hauteur de 19 % en raison d'une forte augmentation du nombre de demandes sur le canton. Ainsi, nous avons sollicité Chartres Métropole afin d'obtenir l'autorisation pour modifier certaines de nos demandes de subventions au titre du fonds de concours. L'agglomération nous ayant permis de modifier ces demandes à la hausse, initialement à hauteur de 30 %, pour les passer à 40 %, la modification des plans de financement concernés est soumise à votre approbation. Afin de compenser l'augmentation des montants de subventions demandés sur des dossiers prioritaires, la commune a également proposé le retrait de sa demande de subvention pour l'acquisition d'une épareuse pour le service technique. Ces nouveaux calculs permettent ainsi de tenir compte de la baisse des montants attribués par le département et de l'abandon de ce projet, afin d'arriver au maximum subventionnable par projet de 60 % par des fonds publics, et seront soumis au conseil communautaire qui aura lieu courant septembre.

Concernant les travaux de rénovation intérieure de la mairie, le total a été revu à la baisse, passant de 13 683,72 € HT à 7 710 € HT du fait que toutes les pièces ne seront finalement pas remises en peinture, et la subvention du département étant revue à la baisse à hauteur de 1 465 € (au lieu des 4 105,12 € demandés), la demande auprès de l'agglomération est revue à la hausse à hauteur de 41 % (au lieu de 30 %), soit 3 161 €, faisant passer l'autofinancement à 3 084 €. Il est précisé que les travaux auront lieu durant les vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2026 pour le projet de rénovation intérieure de la mairie pour un montant de 3 161 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « Rénovation intérieure de la mairie »	100 %	7 710 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	7 710 €
RECETTES		
Subvention FDI 2026 du CD28	19 %	1 465 €
Subvention FDC 2026 de Chartres Métropole	41 %	3 161 €
Autofinancement	40 %	3 084 €
TOTAL RECETTES	100 %	7 710 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

4. *2026-045 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) - FONDS DE CONCOURS 2026 - REMPLACEMENT DE JEUX EXTÉRIEURS POUR ENFANTS*

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que ce point et les suivants ont le même objet que le précédent. Concernant le remplacement de jeux extérieurs pour enfants, le total reste inchangé pour 11 409,04 € HT, la subvention du département étant revue à la baisse à hauteur de 2 168 € (au lieu des 3 422,71 € demandés), la demande auprès de l'agglomération est revue à la hausse à hauteur de 41 % (au lieu de 30 %), soit 4 677 €, faisant évoluer le niveau d'autofinancement à 4 564,04 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2026 pour le projet de remplacement de jeux extérieurs pour enfants pour un montant de 4 677 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « Remplacement de jeux extérieurs pour enfants »	100 %	11 409,04 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	11 409,04 €
RECETTES		
Subvention FDI 2026 du CD28	19 %	2 168 €
Subvention FDC 2026 de Chartres Métropole	41 %	4 677 €
Autofinancement	40 %	4 564,04 €
TOTAL RECETTES	100 %	11 409,04 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

5. *2026-046 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) - FONDS DE CONCOURS 2026 - CRÉATION DE VOIRIE (PROJET CŒUR DE VILLAGE)*

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que concernant la création de voirie dans le cadre du projet cœur de village, le total reste inchangé pour 137 509 € HT, la subvention du département étant revue à la baisse à hauteur de 19 000 € (au lieu des 50 000 € demandés), un calcul a été fait afin d'obtenir le maximum d'aide possible de la part de Chartres Métropole entre 2026 et 2027. La demande auprès de l'agglomération est ainsi revue à hauteur de 26 969 €, soit 19,61 %, pour l'année 2026, ce qui laisse apparaître sur ce plan de financement un autofinancement par la commune de 91 540 € qui représente 66,57 % du projet (sachant que l'agglomération est d'ores et déjà informée que nous demanderons 36 711 € de fonds de concours en 2027, portant le total des subventions à 60 % et rapportant notre autofinancement à 54 829 €, soit 39,87 % du projet).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2026 pour le projet de création d'une voirie nouvelle nécessaire au projet cœur de village pour un montant de 26 969 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « Création d'une voirie dans le cadre du projet cœur de village »	100 %	137 509 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	137 509 €
RECETTES		
Subvention FDI 2026 du CD28	13,82 %	19 000 €
Subvention FDC 2026 de Chartres Métropole	19,61 %	26 969 €
Autofinancement	66,57 %	91 540 €
TOTAL RECETTES	100 %	137 509 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

6. *2026-047 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) - FONDS DE CONCOURS 2026 - ACQUISITIONS FONCIÈRES (PROJET CŒUR DE VILLAGE) - AE124 & AE133*

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que concernant ce projet d'acquisitions foncières, le total reste inchangé pour 25 000 € HT, la subvention du département étant revue à la baisse à hauteur de 4 750 € (au lieu des 7 500 € demandés), la demande auprès de l'agglomération est revue à la hausse à hauteur de 40,5 % (au lieu de 30 %), soit 10 125 €, faisant évoluer le niveau d'autofinancement à 10 125 €. Il est précisé que l'acquisition des deux parcelles aura lieu en deux temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2026 pour le projet d'acquisitions foncières nécessaires au projet cœur de village pour un montant de 10 125 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « Acquisitions foncières dans le cadre du projet cœur de village »	100 %	25 000 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	25 000 €
RECETTES		
Subvention FDI 2026 du CD28	19 %	4 750 €
Subvention FDC 2026 de Chartres Métropole	40,5 %	10 125 €
Autofinancement	40,5 %	10 125 €
TOTAL RECETTES	100 %	25 000 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

7. *2026-048 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) - FONDS DE CONCOURS 2026 - ACQUISITIONS FONCIÈRES (PROJET CŒUR DE VILLAGE) - AE131 & AE132*

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que concernant le second projet d'acquisitions foncières, les parcelles envisagées ont été modifiées pour cette année, modifiant ainsi le total du projet, passant de 68 000 € à 10 000 € HT. La subvention du département étant revue à la baisse à hauteur de 19 %, soit 1 900 € (au lieu des 30 % initialement demandés), la demande auprès de l'agglomération est revue à la hausse à hauteur de 40,5 % (au lieu de 30 %), soit 4 050 €, faisant évoluer le niveau d'autofinancement à 4 050 €. Ce projet est un peu plus incertain, mais des discussions vont être engagées, au même prix du mètre carré que pour les autres parcelles acquises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2026 pour le projet d'acquisition foncière dans le cadre du projet cœur de village pour un montant de 4 050 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « Acquisitions foncières dans le cadre du projet cœur de village »	100 %	10 000 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	10 000 €

RECETTES		
Subvention FDI 2026 du CD28	19 %	1 900 €
Subvention FDC 2026 de Chartres Métropole	40,5 %	4 050 €
Autofinancement	40,5 %	4 050 €
TOTAL RECETTES	100 %	10 000 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

Monsieur LENFANT demande si concernant les travaux de la rue de la Vallée Braize, l'ensemble des factures a été payé car les goudrons se percent progressivement sur les trottoirs en raison de la végétation.

Monsieur le Maire répond que toutes les factures ont bien été réglées car les travaux ont eu lieu l'an dernier.

Monsieur BOURGEOIS précise qu'il est difficile de faire face à la végétation malgré des travaux de qualité.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil Départemental comme l'Agglomération font régulièrement le point sur les dossiers en cours qui ne sont pas soldés, afin d'assurer un suivi attentif des subventions allouées.

Fin des points délibératifs : 21h05

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT TRAVAUX

Monsieur BOURGEOIS indique que la commune a engagé plusieurs travaux en 2026, comme l'aire de jeux de la rue des Vergeolins, car les matériels ont été commandés et pourront être installés d'ici la fin d'année.

Monsieur BOURGEOIS informe que la réfection du poteau et du bardage du préau de l'école seront effectués durant les vacances de Toussaint, comme la rénovation intérieure de la mairie.

Monsieur BOURGEOIS fait part de travaux d'interconnexion du réseau d'eau entre Thivars et Ver-lès-Chartres, qui devraient débuter au mois d'octobre, avec des répercussions à venir sur la circulation.
Monsieur le Maire précise qu'à l'heure actuelle, l'eau de la commune provient uniquement du château d'eau de Ver-lès-Chartres, mais que ces travaux permettront de faire des assemblages ou de faire arriver de l'eau d'une autre commune en cas de problème, notamment de contamination bactériologique ou de dysfonctionnement d'une pompe.

Monsieur BOURGEOIS indique que le balayage des caniveaux aura lieu le 23 septembre.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'une commission « travaux » devra être prévue afin d'anticiper les projets qui feront l'objet de demandes de subventions en 2027.

Monsieur BOURGEOIS informe qu'une réunion devra être organisée avec les communes des alentours dans le cadre de la collaboration pour la pose et la dépose des décorations de Noël.
Monsieur le Maire précise que cela permettait historiquement de mutualiser les moyens humains ainsi que les frais liés à la location d'une nacelle ou au contrôle des équipements des agents.

Monsieur BOURGEOIS rappelle qu'une réunion d'information a eu lieu le 30 juillet dernier pour associer les habitants à l'entretien du petit patrimoine de la commune, principalement concernant la rénovation des lavoirs. Fin août, un groupe de personnes s'est constitué et a entretenu le pourtour du polissoir à Houdouenne, et des remerciements sont adressés à l'ensemble de ces personnes pour leur initiative.
Monsieur MONIER précise que le service technique a déjà commencé des travaux d'élagage au niveau du polissoir et à proximité de plusieurs lavoirs.
Monsieur BOURGEOIS et Monsieur le Maire saluent le fait que cette réunion et le bouche à oreille ont permis à certaines personnes intéressées par le sujet de se manifester, créant une dynamique sur la commune.

Monsieur le Maire précise que cela pourrait conduire à d'autres idées, comme par exemple baptiser les lavoirs, en lien avec leur emplacement dans les hameaux.
Madame GUILLO évoque également l'idée d'organiser une fête des lavoirs, où chaque hameau pourrait décorer le lavoir situé sur son territoire, et qui pourrait donner lieu à un concours.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'une demande a été faite auprès d'un couvreur pour rénover plusieurs ardoises et arêtes qui sont en mauvais état au niveau de la mairie.

Madame GUILLO demande s'il serait possible de prévoir l'entretien du calvaire situé à Houdouenne.
Monsieur le Maire répond que la commune est actrice de la préservation de son petit patrimoine.

Madame GUILLO ajoute le fait qu'il y a également des possibilités de se faire aider pour préserver les tombes remarquables de notre cimetière.

Monsieur MONIER indique qu'il faudra peut-être se pencher à nouveau sur la question du démoussage de la toiture de l'église.

2. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur MONIER informe que l'agent qui était jusqu'à présent à temps partiel thérapeutique a repris ses fonctions à temps plein depuis le 1er septembre, entrainant ainsi le non-renouvellement du contrat de l'agent contractuel qui le remplaçait, celui-ci arrivant à échéance au 31 août.

3. POINT ÉCOLE

Madame BRAULT informe qu'une importante opération de désencombrement a eu lieu le 11 juillet, avec l'aide de nombreux élus, en raison d'un important laisser aller dû entre autre à un va-et-vient d'enseignants durant ces dernières années. Les agents des services techniques de Ver-lès-Chartres et Corancez sont également intervenus à de nombreuses reprises durant l'été pour évacuer certains mobiliers et déchets. Un nettoyage complet des sols et de la vitrerie a été effectué par la société La reluisante après le désencombrement et avant le réaménagement, qui a été permis grâce à des dons de mobilier scolaire en provenance du Coudray et du SIVOM de Nogent sur Eure, Ollé et Chauffours en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe. Les agents du SIVOS ont encore eu un grand travail de nettoyage à effectuer avant la rentrée, à la suite du réaménagement du groupe scolaire.

Madame BRAULT informe que le système d'alarme, qui était défectueux, a également été remplacé durant l'été, et la formation des agents et enseignants a eu lieu ce matin même.

Madame BRAULT indique que le prochain grand chantier qui sera mené par la directrice sera l'établissement d'un Plan de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS).

Madame BRAULT fait part que le réaménagement de l'école a conduit à installer la garderie dans une partie de la salle de motricité, mais que cela limite les enseignants dans leurs activités sportives, donc un questionnement sera peut-être à creuser pour un meilleur confort de toutes les activités qui y sont pratiquées.

Madame BRAULT informe que le frigo qui se trouve dans le bâtiment du haut ne refroidit plus.

Madame BRAULT salue le fait que les deux personnes recrutées à partir de la rentrée sont très investies.

Madame BRAULT indique que l'effectif de l'école est de 79 élèves, répartis sur 4 classes.

Madame BRAULT informe qu'un café des parents a été organisé le jour de la rentrée, à la fois par l'école et l'association des parents d'élèves, et que cela a permis de rassembler parents et enseignants autour d'un moment de convivialité.

Madame BRAULT fait part de la satisfaction de l'ensemble de l'équipe enseignante concernant les locaux.

Madame BRAULT et Monsieur le Maire informent qu'une invitation a été adressée à l'ensemble des communes qui nous ont fait don de matériel scolaire, ainsi qu'aux élus et agents qui ont contribué au travail fait à l'école durant l'été.

Monsieur MONIER fait part d'une requête transmise par les agents du service technique, pour savoir s'il serait possible de changer certains sanitaires en raison de leur grand âge et des nombreux soucis que cela induit.
Monsieur BOURGEOIS répond qu'un devis est en cours.
Madame BRAULT ajoute qu'il y aurait une petite fuite au niveau des sanitaires du bâtiment du bas.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'un avion est passé au-dessus de la commune en 2025 afin de faire un relevé thermographique sur les déperditions d'énergie, et qu'une réunion publique est programmée le 1er octobre en soirée à Morancez pour informer les personnes des méthodes utilisées, et des créneaux de rendez-vous sont prévus durant la journée du 13 octobre pour restituer les clichés et les analyser avec les personnes qui le souhaitent.

Monsieur LENFANT demande s'il serait possible de partager entre l'ensemble des conseillers municipaux les informations comme les dates retenues pour faire des menus travaux sur la commune, comme cela a été fait à l'école ou aux lavoirs durant l'été, ou celles pour les réunions diverses.
Monsieur le Maire répond qu'il pourrait être envisagé de faire un système d'information entre élus, afin de relayer les différentes dates retenues pour des réunions notamment aux élus qui n'étaient pas présents au conseil.

Madame NGUYEN fait part de la présence de gravats face à la porte de la maison des associations et demande si c'est un dépôt sauvage.
Monsieur BOURGEOIS répond en être informé et que ce sont des restes de chantiers laissés par des entreprises ainsi que des ladères, qui seront prochainement évacués.

Monsieur FLEURY indique que du retard a été pris cet été par l'entreprise qui doit réaliser le curage des fossés dans le cadre des travaux engagés par le SITHOR.

Monsieur FLEURY informe avoir été interpellé au sujet de mauvaises odeurs à Houdouenne, mais avoir transmis l'information que la commune n'est plus compétente en matière de réseaux.
Monsieur BOURGEOIS répond avoir eu Chartres Métropole au téléphone lundi matin, qui lui a indiqué qu'Aqualter se déplacera dans la journée.

Monsieur FLEURY soulève la question de l'ilot au niveau du rond-point qui ne tient plus et qui gêne pour le passage notamment des engins agricoles ou des poids lourds.
Monsieur BOURGEOIS répond que manifestement, il tient encore car une bordure est trop collée pour le retirer, et il est envisagé de profiter des travaux d'interconnexion pour le faire.

Monsieur FLEURY demande où en est l'installation des plots solaires acquis il y a quelques mois.
Monsieur BOURGEOIS répond que nous avons fait face à plusieurs difficultés car un certain nombre d'entre eux ne fonctionnait pas et que nous avons dû avoir de nombreux échanges avec le fournisseur pour s'en faire renvoyer, à plusieurs reprises, la bonne quantité de plots fonctionnels.

Monsieur FLEURY fait part d'une difficulté pour communiquer avec les agents du service technique.
Monsieur MONIER répond que le remplacement des téléphones portables est actuellement en cours.

Monsieur FLEURY fait part d'un problème lié à l'empiètement d'arbres sur la sente piétonne de La Varenne au niveau des terrains de tennis.
Monsieur le Maire et Madame TRAVERS répondent qu'il faudrait se pencher sur la question de la responsabilité de l'entretien au vu des limites cadastrales.

Monsieur FLEURY demande si le broyage des chemins, notamment celui d'Houdouenne, auparavant effectué par la commune, est à l'ordre du jour.
Monsieur BOURGEOIS répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet.
Madame TRAVERS ajoute qu'un travail de la commission « chemins » est également en cours pour identifier lesquels relèvent de la commune.

Monsieur BOURGEOIS évoque l'organisation de la cérémonie du 11 novembre au nom de Monsieur DETOURNAY, absent.
Madame BRAULT ajoute qu'une participation des élèves a été confirmée par la directrice de l'école.
Monsieur BOURGEOIS précise que l'horaire sera certainement avancé étant donné qu'elle doit se partager entre les communes de Corancez et de Ver-lès-Chartres.

Monsieur BOURGEOIS rappelle qu'un repas sera proposé le 11 novembre aux habitants de la commune de plus de 70 ans. Les personnes de plus de 75 ans ont le choix entre un colis de fin d'année et le banquet. Il est précisé qu'une réponse est impérative pour bénéficier de l'un comme de l'autre. Les membres du conseil municipal et les salariés sont également conviés à ce repas. Une commission « animation » devra être prévue, notamment pour solliciter des devis auprès de traiteurs et de fournisseurs de colis gourmands.

Monsieur BOURGEOIS informe qu'un devis a d'ores et déjà été demandé au graphiste qui réalise le bulletin municipal de la commune depuis 2 ans, pour savoir si l'on continue avec lui, et établir un rétroplanning.
Madame GUILLO rapporte que des habitants lui ont indiqué qu'il faudrait moins de textes et davantage de photos.

Monsieur BOURGEOIS informe que l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves aura lieu le 11 septembre à 19h00.

Monsieur BOURGEOIS propose de fixer la commission « travaux » le 21 septembre à 19h30, la réunion pour les décorations de Noël le même jour à 18h30, et la commission « animation » le 15 septembre à 19h00.

Monsieur le Maire informe avoir participé ce jour à une réunion sur le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) à la préfecture, et que des enquêtes auront lieu sur les communes en septembre et octobre pour retracer les évènements qui se sont déroulés dans la vallée en plus des études pour compiler des données techniques. D'ici un à deux ans, l'objectif sera de reconstituer la vallée et de simuler les crues d'octobre 2024 pour faire des modélisations pour l'avenir.

Aucune autre question diverse n'est soulevée.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 15 octobre 2026 à 20h00.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame BOUCHER Marie-Françoise	*Absente représentée*	Monsieur LENFANT Jules	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur MONIER Arnaud	
Madame BRAULT Delphine		Madame NGUYEN Claire	
Monsieur COQUEREAU Marc	*Absent représenté*	Monsieur Maxence SAULNIER	
Monsieur DETOURNAY Alain	*Absent représenté*	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FLEURY Benoît		Madame TRICHEUX Françoise	*Absente représentée*
Madame GUILLO Françoise		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Madame LEBÉ Gaëlle	*Absente représentée*		